



RAPPORT D'ACTIVITE 2023
SAMSAH 68
 1 Faubourg des Vosges – 68920 WINTZENHEIM
 Pôle handicap 68

1. MISSIONS ET PRESTATIONS DÉLIVRÉES

Ouvert depuis 2012, le SAMSAH dispose depuis 2015 d'un agrément de 30 places. La vocation du SAMSAH 68 est d'offrir un soutien médico-social personnalisé, incluant l'accompagnement au parcours de soins, dans un environnement ordinaire. Les objectifs généraux du service sont de favoriser le développement de l'autonomie et l'inclusion des personnes accompagnées dans la société et de contribuer à leur réhabilitation psycho-sociale.

L'accompagnement proposé soutient et participe à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap, notamment psychique, sur le territoire de Santé 3 du Haut-Rhin.

Les missions du SAMSAH sont définies comme suit :

- Accueil /Admission
- Investigation
- Mise en œuvre du projet personnalisé
- Veille
- Expertise dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

1.1. Nombre de personnes concernées par les missions

	2022	2023
File active	76	83
Mission d'accueil	7	15
Mission d'investigation	15	24
Mission d'accompagnement	47	36
Mission de veille	21	11
Sortie	21	13
Mission d'accueil sans suites	12	16
Expertise PCH	6	9

83 personnes ont été suivies par le SAMSAH au cours de l'année 2023, au 31 décembre :

- 40 sont accompagnées : 13 en investigations et 27 ont un projet personnalisé
- 29 sont sorties : 16 accueils sans suite et 13 sorties suite à un accompagnement
- 5 sont en veille
- 9 ont bénéficié d'une évaluation PCH sans accompagnement

La mission d'accueil : 31 personnes ont été reçues en premier accueil :

- 15 demandes ont abouti à une investigation,
- 16 ont été réorientées (SAVS, secteur social droit commun, service de soin...) ou ont été classées sans suite (pas de besoin ou de souhait d'accompagnement, santé jugée prioritaire...)

La mission d'investigation : 24 personnes concernées. Cette mission a pour objectif de déterminer les besoins et les attentes de la personne et de mettre en place les objectifs et les moyens de l'accompagnement à venir.

Sur ces investigations : 13 sont en cours à fin décembre 2023, 6 ont abouti à la mise en œuvre du projet personnalisé et 5 n'ont pas souhaité poursuivre la démarche.

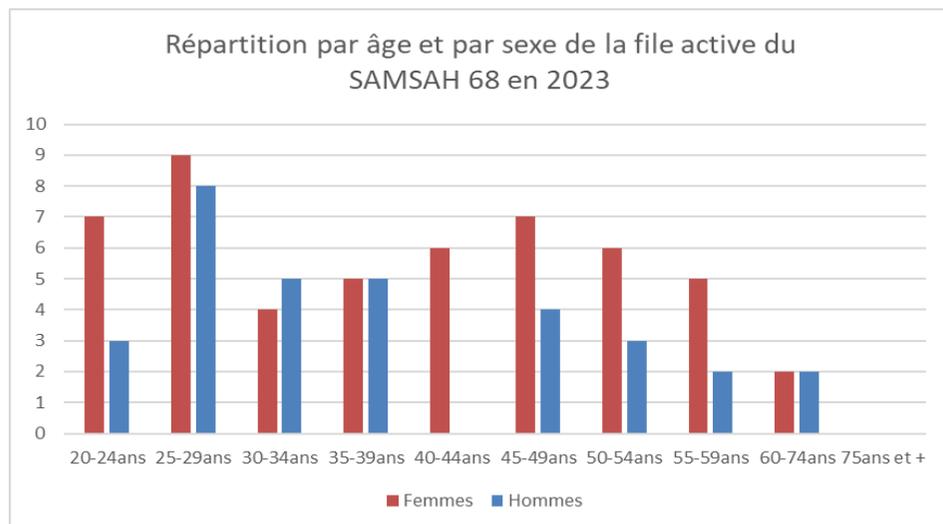
La mission d'accompagnement :

Cette mission correspond à la mise en œuvre du projet personnalisé de la personne accompagnée. 36 personnes ont bénéficié d'un accompagnement par les professionnels du service (psychiatre, infirmière, aide-soignante, psychologue ou conseillère en éducation sociale et familiale).

La mission de veille : on observe une diminution de la mise en veille de dossiers de personnes dont les objectifs sont atteints. 6 veilles ont abouti à une sortie au cours de l'année 2023.

2. ÉTUDE DE LA POPULATION SUIVIE

2.1. Répartition de l'effectif par âge et par sexe



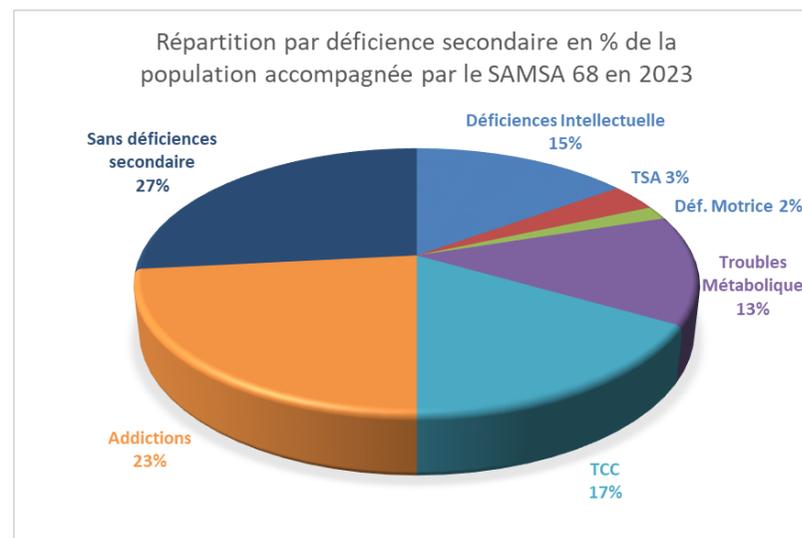
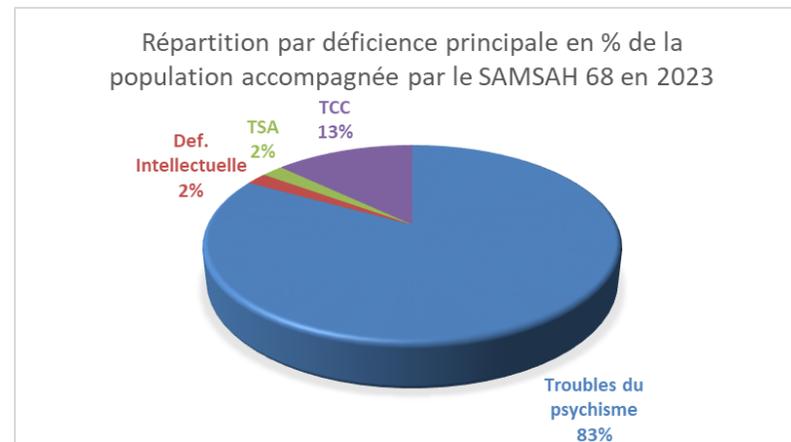
La population en accompagnement est de 51 femmes et de 32 hommes. On observe deux tranches d'âge plus importantes en effectif : les 18/34 ans, ce qui peut correspondre à une entrée dans la maladie psychique et les 45/60 ans, pour lesquels d'autres problématiques peuvent apparaître (baisse de la capacité de travail, apparition d'autres pathologies d'ordre somatique).

2.2. Profil spécifique du public accompagné

Composition du ménage	
Célibataire sans enfant	67%
Célibataire avec enfant	15%
Couple avec enfant	15%
Couple sans enfant	3%
Vivant avec son conjoint ou un membre de sa famille	53%
Vivant seul	44%
En colocation	3%

67% de la population est constituée de célibataires sans enfants et 44% vivent seuls. Ces éléments indiquent un risque d'isolement social auquel le service est attentif.

2.3. Type de déficiences



83% des personnes accompagnées présentent comme déficience principale des troubles psychiques. Ce profil de personnes nécessite un accompagnement dans les actes quotidiens avec une spécificité liée au maintien de la santé et à la promotion d'actions en faveur de celle-ci.

23% des personnes présentent une addiction, ce qui va très souvent de pair avec certaines pathologies psychiques. Cela signifie que l'accompagnement de ces personnes doit porter autant sur les soins psychiques que sur les soins en addictologie.

Particularité : le suivi des hospitalisations

Sur l'année 2023, 8 personnes ont été hospitalisées avec :

- 6 personnes en service psychiatrique soit 342 jours d'hospitalisation
- les 2 autres pour divers soins somatiques

Le service continue à accompagner les personnes lorsqu'elles sont hospitalisées et contribue ainsi à préparer leur sortie.

2.4. Mode de logement

HABITAT	
Logement autonome indépendant	69 %
Logement chez un tiers	26 %
Hébergement en institutions	5 %
Sans domicile fixe	0 %

69% des personnes accompagnées habitent en logement dit autonome, pour 34% vivant chez un tiers. L'équipe pluridisciplinaire œuvre pour le maintien des bénéficiaires dans leur domicile. L'habitat inclusif apparaît comme une modalité d'habitat en mesure de répondre aux besoins d'accompagnement et d'autonomie de certains bénéficiaires.

2.5. Mesures de protection du majeur

PROTECTION DU MAJEUR	
Sans mesure de protection	87 %
Curatelle simple	0 %
Curatelle renforcée	9 %
Tutelle	4 %
En cours	0 %

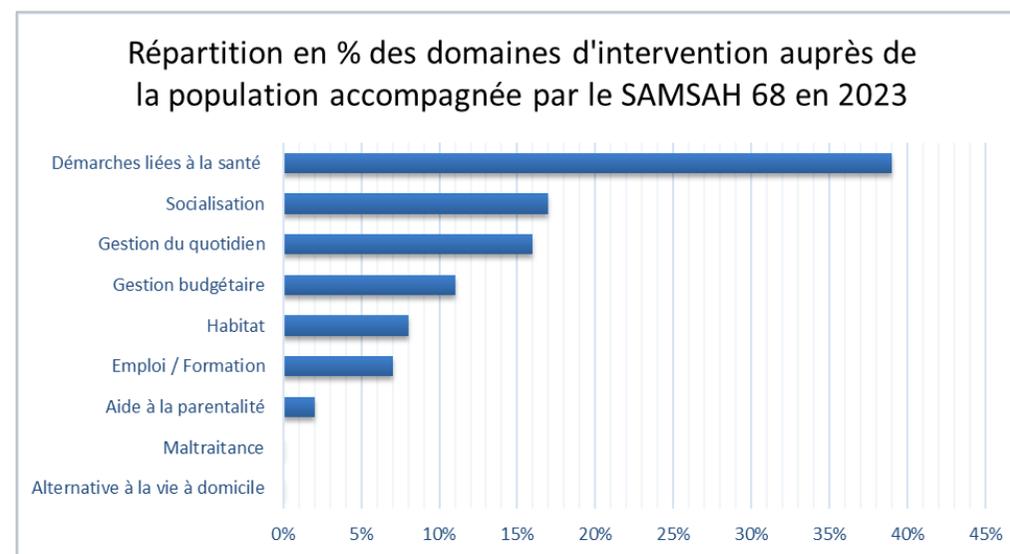
13 % des personnes sont sous mesure de protection, ce qui témoigne de leur degré de vulnérabilité et de la nécessité d'un accompagnement dans l'ensemble des domaines périphériques à la santé. 87% ne sont pas concernés mais peuvent également avoir besoin d'un soutien social.

2.6. Suivi de l'activité professionnelle

Milieu ordinaire	Entreprises adaptées	ESAT	Formation pro.	Chômage, recherche d'emploi	Inactif, invalide...	Autres
11%	0%	2%	3%	8%	74%	2%

74 % des personnes accompagnées sont considérées comme inactives, 13% sont en emploi (tout milieu confondu) et 11% sont en recherche d'emploi ou en formation. L'accès à l'emploi nécessite souvent une préparation, un accompagnement et un aménagement qui prennent en compte les particularités des personnes concernées. Le maintien dans l'emploi reste un objectif d'accompagnement (gestion des angoisses, respect des rythmes, relations au travail).

2.7. Domaines d'intervention

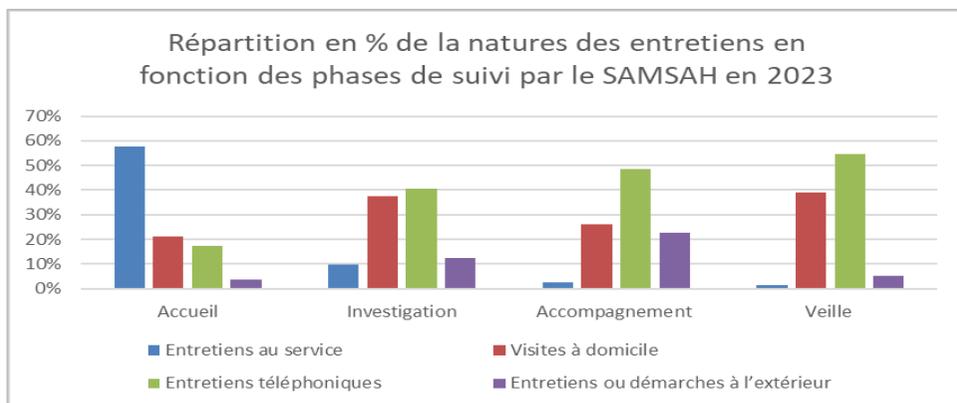


Le domaine d'intervention principal reste l'ensemble des démarches liées à la santé puis les domaines de la socialisation, de la gestion du quotidien et enfin de la gestion budgétaire.

2.8. Nature des entretiens en lien avec les missions

Entretiens Missions	Au service	Visite à domicile	Entretien téléphonique	Extérieur	TOTAL
Accueil	46	17	14	3	80
Investigation	34	134	144	44	356
Accompagnement	63	633	1167	550	2413
Veille	2	54	76	7	139
TOTAL	145	838	1401	604	2988

Sur l'ensemble des rencontres physiques avec les personnes, 91,9% se sont faites à l'extérieur du service (dont 52,8% au domicile des personnes).



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie du service

- **Poursuite du programme Profamille** : dispensation de 2 sessions, l'une avec un démarrage au mois de mars et l'autre au mois de septembre, toutes deux ayant eu lieu dans des locaux mis à disposition au CH de Rouffach.
- Participation de quatre professionnels au Congrès Profamille à Nice.
- **Plateforme Ressources** : 5 temps de rencontre ont eu lieu en 2023 avec la participation de 5 partenaires locaux (UDAF, SAVS les Tournesols, les Papillons Blancs, la CEA, le SAVS SDR)
- Organisation journée portes ouvertes le 17/10/2023

3.2. Travail avec les familles

Programme psychoéducatif « « BREF » »

Formée en 2021, l'équipe du SAMSAH a pu mettre en œuvre ce programme à destination des aidants d'un proche vivant avec un trouble psychiatrique en 2023.

Les objectifs du programme BREF sont :

- Individualiser l'accueil des aidants
- Prendre en charge les aidants de façon précoce et systématique
- Connecter les aidants à un parcours dédié

Chaque programme est conçu en 3 rendez-vous d'une heure pour une famille, en l'absence de son proche, animés par 2 professionnels. Un appel est également dispensé 3 mois après le dernier rendez-vous.

En 2023, ce sont **les familles et/ou aidants de 10 bénéficiaires qui ont pu profiter du programme** :

- 8 programmes de 3 séances ont été achevés
- 2 premières séances se sont déroulées

3.3. Action du service dans le domaine de l'inclusion

- **13 actions collectives** à visée de pair-aidance ont été organisées par le service en 2023 **profitant à 14 bénéficiaires** de notre file active avec des groupes allant de 3 à 7 participants pour chaque action.
- Participation d'une bénéficiaire au colloque de la semaine d'information en santé mentale

3.4. Action dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

- Participation aux matinées de la réhabilitation organisée par le CH de Rouffach
- Rencontre des référents handicap des Hôpitaux civils de Colmar pour la construction d'une fiche de liaison leur permettant d'adapter l'accueil des personnes avec troubles psychiques lors d'une hospitalisation.

3.5. Action dans le domaine du partenariat

- Présence aux groupes de travail Inter-SAMSAH Alsace,
- Participation aux rencontres TSNH (Travailleurs Sociaux Nord Handicap)
- Participation aux CLSM de Colmar, Ribeauvillé-Munster, et Guebwiller
- Organisation et communication sur la Plate-Forme Ressources

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

4.1. Formation professionnelle

- Troubles psychiques : 1 infirmière
- PSSM : 1 infirmière et 1 aide-soignante
- Journée Nationale d'Echanges et de formation des SAMSAH et SAVS : 1 cadre, 1 infirmière et 1 aide-soignante
- Habilitation électrique : 1 secrétaire
- Formation initiale en EMDR : 1 psychologue

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le personnel paramédical est majoritaire et en cohérence avec les missions du service. Les postes d'IDE sont les plus représentés.

Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux	TOTAL
1	0,95	1,5	6,32	0,18	0,00	9,95
CDD de remplacement		0,35				0,35

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

2021	2022	2023
7,36	7,76	10,30

Départs :

- 1 secrétaire
- 1 IDE

Nouvelles embauches :

- 1 IDE en CDI à 0,90 ETP
- 1 IDE en CDD à 0,20 ETP
- 1 cadre intermédiaire en CDD à 1 ETP
- 1 secrétaire en CDI à 0,20 ETP

6. CONCLUSION

2024, à la faveur de l'actualisation du projet d'établissement sera l'occasion de travailler à la réinterrogation des pratiques pour nous inscrire encore davantage à la mise en œuvre d'un soutien favorisant la capacité à agir des personnes en réponse à l'accompagnement à la réalisation de leur projet de vie.

Dans un objectif d'amélioration de la qualité des accompagnements, et ce toujours avec l'objectif de mieux adapter nos réponses aux besoins la dynamique du aller vers se verra également renforcée.

Le travail en transversalité déjà à l'œuvre avec le SAVS68 et SDR sera lui aussi conforté et permettra ainsi de trouver des réponses plus globales.

Le déploiement du DUI nous offrira l'opportunité de faire évoluer notre fonctionnement vers davantage de transversalité et de modernité.